

## **Tour Eiffel : la Ville de Paris va améliorer l'esthétique des dispositifs de sécurité**

**La Ville de Paris a engagé un travail avec la Préfecture de Police et les Architectes des Bâtiments de France afin de perfectionner les dispositifs de sécurité aux abords de la Tour Eiffel. Trois objectifs ont été fixés : améliorer leur esthétique, fluidifier les accès et renforcer la protection des visiteurs et des personnels.**

La Tour Eiffel, inaugurée et mise en service à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, est aujourd'hui l'emblème de Paris et le monument payant le plus visité au monde. Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel et d'en faire une vitrine irréprochable de la qualité de l'accueil parisien, la Maire de Paris a annoncé mi-janvier un programme d'investissement ambitieux, doté de 300M€ sur quinze ans.

En plus de la création de nouveaux espaces d'accueil, de la modernisation des ascenseurs et de l'éclairage, ou encore de travaux de décapage et de mise en peinture, ce programme prévoit de perfectionner les dispositifs de sécurité aux abords du monument.

« Actuellement, le périmètre est protégé par des installations temporaires disgracieuses, qui prennent la forme de grilles métalliques de grande hauteur et de bâtiments modulaires. C'est utile en matière de sécurité, mais cela dénote avec le monument et gâche la perspective », souligne Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme.

La Ville de Paris a la volonté de remplacer ce dispositif temporaire par un dispositif pérenne. « En lien étroit avec la Préfecture de Police et les Architectes des Bâtiments de France et les inspecteurs des sites, nous avons fixé trois objectifs : améliorer leur esthétique, fluidifier les accès et renforcer la protection des visiteurs et des personnels », annonce l' élu.

Après un important travail d'étude, la Ville de Paris a identifié la solution adéquate : « Nous allons remplacer les grilles métalliques sur les axes nord et sud par des panneaux de verre, qui permettront aux Parisiens et aux visiteurs de retrouver une vue très agréable sur le monument depuis le Champs de Mars et le pont d'Iéna », détaille l' élu.

« À la demande de la Préfecture de Police, nous organiserons l'entrée du public par les jardins, situés sur les parties latérales du monument. Notre volonté est d'aboutir à un véritable parcours

paysager, avec des contrôles plus fluides, qui améliorera le confort des visiteurs et simplifiera leur circulation. L'accès au parvis de la Tour Eiffel restera bien entendu gratuit », ajoute-t-il.

Ce projet sera examiné au printemps par la Commission des sites, qui a en charge la protection des paysages et la préservation des lieux à caractère exceptionnel. Il sera ensuite soumis à l'avis de la ministre de l'Environnement. Si leurs avis sont favorables, les travaux, dont le montant et le calendrier restent à préciser pourront être mis en œuvre.

**Contact presse** : Mélanie Rigaud / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)